



# CABINET CASALIS

Immobilier

Transaction-Location-Syndic

## NOS HONORAIRES

### GERANCE :

De locaux ou immeubles locatifs : de 5 à 10 % Hors Taxes du montant des loyers encaissés + T.V.A. (20 %), soit de 6 % à 12 % TTC.

Le montant exact est déterminé en fonction des données spécifiques de l'affaire pour laquelle nous offrons nos services.

### LOCATIONS :

Baux à usage d'habitation conformément à la Loi ALUR.

	Quote-part locataire	Quote-part propriétaire
Honoraires de négociation	-----	0,5% H.T.* soit 0,6% TTC*
Honoraires de visite, constitution dossier, bail	3,6% HT* soit 4,32% TTC*	3,6% HT soit 4,32% TTC*
Honoraires d'état des lieux	2,4% HT*soit 2,88% TTC*	2,4% HT* soit 2,88% TTC*

\* du montant du loyer annuel hors charges

**Baux pour garage et parking :** 16.66 % du loyer annuel + T.V.A. soit 20% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (10 %) et locataires (10 %)

**Baux à usage commercial, professionnel:** 12 % du loyer annuel + T.V.A. soit 14.40% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (4.40 %) et locataires (10 %)

### TRANSACTIONS :

#### Pour les immeubles bâtis :

5 % + T.V.A. (20 %), soit 6 % TTC.

#### Pour les terrains à bâtir :

5 % + T. V. A. (20 %), soit 6 % TTC.

### SYNDICAT DE COPROPRIETES :

- Le lot principal ..... 160,00 EURO TTC
- Si la copropriété est composée de moins de dix lots, le coût de notre prestation est forfaitisée à..... 1 600,00 EURO TTC
- Prise en charge d'une copropriété (lot principal) ..... 50,00 EURO TTC
- Clôture d'une copropriété - Forfait ..... 600,00 EURO TTC
- Frais de mutation à la charge du copropriétaire vendeur ..... 360,00 EURO TTC
- Travaux avec appel de fonds ..... 2,40 % TTC sur le montant hors taxes des travaux votés.
- Tarif des vacations : Heures ouvrables
  - Responsable ou Cadre .....75,00 EURO TTC
  - Collaborateur .....50,00 EURO TTC
  - En dehors des heures ouvrables .....nous consulter

\*\*\*\*\*

Le règlement de ces honoraires incombe pour les gérances, les transactions (sauf cas particulier mentionné sur le mandat) et syndicats de copropriétés aux donneurs d'ordres propriétaires ou copropriétaires.

\*\*\*\*\*

### Rédaction de baux :

Ces frais sont inclus dans les honoraires de locations précités.

Nous rédigeons les contrats exclusivement pour les locations que nous traitons.